



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 93624

Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la fédération des maladies orphelines. Un décret pris en Conseil d'État le 20 janvier dernier lui a reconnu le statut d'établissement d'utilité publique. Cet établissement ayant pour objet la lutte contre les maladies rares est aujourd'hui le seul à avoir ce statut dans notre pays. A cet égard, son action dans la recherche pour guérir les maladies rares est essentielle et bien souvent unique. Elle lui demande s'il ne serait pas possible de reconsidérer la demande de subvention de cette association indispensable pour de nombreuses personnes atteintes de maladies trop peu connues et pour lesquelles la recherche est faible voire inexistante.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Panafieu](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93624

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4866